

Peut-on se passer de l'Etat ?

Texte James C. Scott extrait de l'ouvrage *Homo domesticus, une histoire profonde des premiers États*, 2017

James C. Scott (1936-2024) professeur américain de science politique et d'anthropologie, spécialiste de l'Asie du Sud-Est et connu pour ses travaux sur l'État, le pouvoir et les stratégies de résistance des individus.

« Étudier l'émergence de l'État amène nécessairement à une interrogation fondamentale : comment en sommes-nous (Homo sapiens) arrivés à vivre dans le cadre de la concentration sans précédent d'humains, de plantes et d'animaux domestiqués qui caractérise les premiers États ? De ce point de vue, la forme-État n'a rien de naturel ou d'évident. [...] »

Ce qui est plus remarquable encore aux yeux de quiconque s'intéresse à la forme-État, c'est le fait que les premiers petits États stratifiés, collecteurs d'impôts et constructeurs de fortifications n'apparaissent dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate que vers 3100 avant notre ère, soit plus de quatre millénaires après les premiers cas répertoriés de domestication d'espèces végétales et de sédentarité. Ce décalage massif pose un problème aux théoriciens enclins à naturaliser la forme-État. Ceux-ci partent de l'hypothèse qu'une fois établies l'agriculture et la sédentarité, à savoir respectivement les préconditions technologiques et démographiques de l'émergence de l'État, les États/empires devaient logiquement faire leur apparition dans la foulée en tant qu'entités les plus efficaces pour garantir l'ordre politique. [...] »

L'impératif de rassembler les hommes, de les installer à proximité du centre du pouvoir, de les y retenir et de leur faire produire un excédent par rapport à leurs propres besoins animait une bonne partie de l'art de gouverner dans le monde antique. »

Quels sont les enjeux de ce texte ? Ce texte interroge profondément la nature du politique, la légitimité du pouvoir et notre manière de penser l'histoire humaine.

- L'État est-il selon l'auteur une évolution logique et naturelle de l'humanité ?
- Sur quel argument repose sa thèse ?
- Quel rôle joue l'État selon James ?

Contrairement à James C. Scott nombreux ont été les philosophes à considérer que, sans lois et sans un pouvoir fort, la vie collective serait impensable.

Thomas Hobbes (1588-1679) philosophe anglais connu pour son œuvre majeure, *Le Léviathan*, où il expose sa vision pessimiste de la nature humaine et défend l'idée d'un gouvernement fort pour éviter un état de nature violent et chaotique.



1588-1679

En réaction au contexte politique de l'époque :

- Guerres civiles en GB (1641-1651)
- Insécurité et violence généralisée

Constat anthropologique (réflexion sur la nature humaine)

- « L'homme est un loup pour l'homme »
- Hypothèse d'un état de nature

« ... si deux hommes désirent la même chose, dont ils ne peuvent cependant pour tous les deux, ils deviennent ennemis ; et, pour atteindre leur but (principalement leur propre conservation, et quelquefois le seul plaisir qu'ils savourent), ils s'efforcent de se détruire ou de subjuguer l'un l'autre. Et de là vient que, là où un envahisseur n'a plus à craindre que la puissance individuelle d'un autre homme, si quelque plante, sème, construit, ou possède un endroit commode, on peut s'attendre à ce que d'autres, probablement, arrivent, s'étant préparés en unissant leurs forces, pour le déposséder et le priver, non seulement du fruit de son travail, mais aussi de sa vie ou de sa liberté. Et l'envahisseur, à son tour, est exposé au même danger venant d'un autre. Et de cette défiance de l'un envers l'autre, [il résulte qu'] il n'existe aucun moyen pour un homme de se mettre en sécurité aussi raisonnable que d'anticiper, c'est-à-dire de se rendre maître, par la force ou la ruse, de la personne du plus grand nombre possible d'hommes, jusqu'à ce qu'il ne voit plus une autre puissance assez importante pour le mettre en danger »

État de nature → « état de guerre de tous contre tous » Causes de cet état ?



« Nous trouvons dans la nature humaine trois principales causes de querelle : premièrement, la rivalité, deuxièmement, la méfiance, et troisièmement la jalousie. La première fait que les hommes attaquent pour le gain, la seconde pour la sécurité, et la troisième pour la réputation. »

Dernière cause que Hobbes mentionne :

Égalité (relative) des individus du point de vue de leurs facultés naturelles

J. Scott remet en question la vision classique de la société qui tend à expliquer par une mécanique fonctionnelle l'émergence du pouvoir et de l'État. Les sociétés organisées sont déjà constituées qd un organe de contrôle apparaît pour faire produire au delà de

Le problème de l'égalité :

Selon Hobbes, les hommes sont *naturellement égaux*. Certes, ils n'ont pas les mêmes facultés ou talents naturels. Exemples : la force physique, l'intelligence. Mais ils sont *égaux devant la mort* : ils sont tous mortels, et ils sont tous capables de tuer. Ils sont donc tous des ennemis potentiels les uns pour les autres.
→ L'égalité crée la **défiance**, laquelle aboutit finalement à la **violence**.

Hobbes : La guerre de chacun contre chacun

Il est manifeste que tant que les hommes vivent sans une puissance commune qui les maintienne tous en crainte, ils sont dans cette condition que l'on appelle guerre et qui est la guerre de chacun contre chacun. La GUERRE ne consiste pas seulement dans la bataille ou dans le fait d'en venir aux mains, mais elle existe tout le temps que la volonté de se battre est suffisamment avérée ; car de même que la nature du mauvais temps ne réside pas seulement dans une ou deux averses mais dans une tendance à la pluie pendant plusieurs jours consécutifs, de même la nature de la guerre ne consiste pas seulement dans le fait actuel de se battre, mais dans une disposition reconnue à se battre pendant tout le temps qu'il n'y a pas assurance du contraire. Tout autre temps que la guerre est la PAIX.

Thomas Hobbes, *Léviathan*, I, XIII

« L'HOMME EST
UN LOUP POUR
L'HOMME »
THOMAS HOBBS

TUER
OU ÊTRE TUÉ

Conséquence :

• Dans un tel état de nature, l'homme vit avec une **peur constante de mourir**. Le comportement des autres étant imprévisible, il doit rester vigilant pour assurer sa conservation. Il vit alors comme un **animal**.

- 1) Il ne peut pas travailler.
- 2) Il ne peut pas faire du commerce.
- 3) Il ne peut pas fabriquer des objets techniques.
- 4) Il ne peut pas se cultiver (sciences, arts, lettres).

Sans État, il n'y a donc pas de société. Mais il n'y a pas non plus de culture ni d'humanité.

Explication :

Hobbes distingue l'état de nature et l'état civil.

Selon Hobbes l'état de nature est un état de guerre permanent : la guerre de chacun contre chacun ou de tous contre tous.

Pourquoi ? A l'état de nature, les hommes sont absolument libres. La liberté est un droit naturel fondé sur le droit légitime de pourvoir à sa propre conservation :

• **Le droit naturel selon Hobbes**

Liberté qui devient un droit par l'ajout d'une fin particulière (= auto-conservation)

On a le droit de faire tout ce qu'on veut tant que cela vise notre survie



Le DROIT DE NATURE, que les auteurs nomment communément *jus naturale*, est la liberté que chaque homme a d'user de son propre pouvoir pour la préservation de sa propre nature, c'est-à-dire de sa propre vie ; et, par conséquent, de faire tout ce qu'il concevra, selon son jugement et sa raison propres, être le meilleur moyen pour cela.

La solution de Hobbes : La sortie de l'état de nature et l'avènement de l'Etat ou l'invention du pouvoir souverain

Hobbes : Le pacte social

La cause finale, le but, le dessein, que poursuivirent les hommes, eux qui par nature aiment la liberté, et l'empire exercé, sur autrui, lorsqu'ils se sont imposé, des restrictions au sein desquelles on les voit vivre dans les Républiques, c'est le souci de pourvoir à leur propre préservation et de vivre plus heureusement par ce moyen : autrement dit, de s'arracher à ce misérable état de guerre qui est, je l'ai montré, la conséquence nécessaire des passions naturelles des hommes, quand il n'existe pas de pouvoir visible pour les tenir en respect, et de les lier, par la crainte des châtements, tant à l'exécution de leurs conventions qu'à l'observation des lois de nature.

La seule façon d'ériger un tel pouvoir commun, apte à défendre les gens de l'attaque des étrangers, et des torts qu'ils pourraient se faire les uns aux autres, et ainsi à les protéger de telle sorte que par leur industrie et par les productions de la terre, ils puissent se nourrir et vivre satisfaits, c'est de confier tout leur pouvoir et toute leur force à un seul homme, ou à une seule assemblée qui puisse réduire toutes leurs volontés, par la règle de la majorité, en une seule volonté. Cela revient à dire : désigner un homme, ou une assemblée, pour assumer leur personnalité, et que chacun s'avoue et se reconnaisse comme l'auteur de tout ce qu'aura fait ou fait faire, quant aux choses qui concernent la paix et la sécurité commune, celui qui a ainsi assumé leur personnalité, que chacun par conséquent soumette sa volonté, et son jugement à la volonté, et au jugement de cet homme ou de cette assemblée. Cela va plus loin que le consensus, ou concorde : il s'agit d'une unité réelle de tous en une seule et même personne, unité réalisée par une convention de chacun avec chacun passe de telle sorte que c'est comme si chacun disait à chacun : j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, a cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière. Cela fait, ta multitude ainsi unie en une seule personne est appelée une REPUBLIQUE, en latin CIVITAS. Telle est la génération de ce grand LEVIATHAN, ou plutôt pour en parler avec plus de révérence, de ce dieu mortel, auquel nous devons, sous le Dieu immortel, notre paix et notre protection.

Thomas Hobbes, *Léviathan*, Ed. Sirey, 1971.

EXPLICATION :

Selon Hobbes, si le prix à payer pour vivre en liberté est trop fort, alors il devient raisonnable de renoncer à la liberté naturelle et d'accepter d'en être privé.

L'État provient d'un pacte que les individus font entre eux, et par lequel chacun accepte de **renoncer à sa liberté naturelle**, pour obtenir, en contrepartie, la **sécurité**.

Le pacte comporte deux moments :

1. L'abandon par chacun de sa liberté naturelle ;
2. L'autorisation du souverain à exercer le pouvoir.

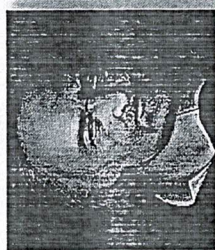
Absolutisme, paix et liberté

Selon Hobbes, la finalité première de l'État est de conserver la paix civile et de garantir la sécurité des personnes. Le pire des maux est la violence de l'état de nature. Il faut donc *tout* faire pour l'éviter.

→ Hobbes a une solution : l'instauration d'un **pouvoir absolu**. Cette thèse politique est la conséquence logique de ses présupposés **anthropologiques** : parce que l'homme est un être de désir, qui ne connaît pas de limites, seul un pouvoir absolu, auquel on ne peut pas résister, peut le tenir en bride, et l'empêcher de recourir à la violence.

Justification d'un pouvoir concentré et fort

- Pas de justice sans État



L'État = condition de la paix sociale

« avant que les dénominations de juste et d'injuste puissent avoir place, il faut qu'il y ait quelque pouvoir coercitif pour contraindre également les hommes à exécuter leurs conventions, par la terreur de quelque châtiment plus grand que le bénéfice qu'ils comptent tirer de la violation de la convention, et pour rendre sûre cette propriété que les hommes acquièrent par contrat mutuel, en compensation du droit universel qu'ils abandonnent. Un tel pouvoir, il n'en existe aucun avant l'érection d'une République. (...) où il n'y a rien à soi, c'est-à-dire, nulle propriété, il n'y a aucune injustice, et là où aucun pouvoir coercitif n'a été érigé, c'est-à-dire là où il n'y a pas de République, il n'y a pas de propriété, tous les hommes ayant droit sur toutes choses. C'est pourquoi là où il n'y a pas de République, rien n'est injuste »

→ Paradoxe : l'absolutisme de Hobbes s'explique par son pacifisme. La soumission totale de tous les individus au souverain est, à ses yeux, la condition indispensable au maintien de la paix.

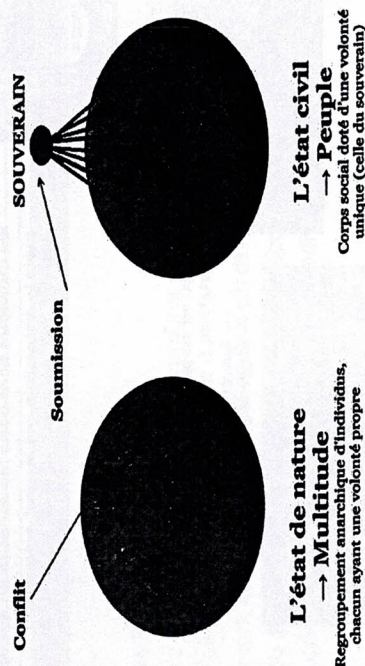
→ Autre paradoxe : même s'il prône l'absolutisme, Hobbes se soucie de la liberté des individus. Certes, en se soumettant aux lois établies par le souverain, les individus perdent leur liberté naturelle. Mais, ils gagnent une nouvelle liberté : la **liberté civile**. Dans le « silence des lois », ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent (travailler, échanger, etc.). Selon Hobbes, absolutisme et liberté ne s'opposent pas !

• La théorie de la souveraineté

1. Le souverain incarne l'unité de l'État.

Dans l'état de nature, il n'y a pas d'unité du corps social. Chaque individu fait ce qu'il veut, et a une volonté propre. Les individus forment donc une « **multitude** ». En se soumettant à la volonté du souverain, ils acquièrent une unité qu'ils n'avaient pas auparavant : ils deviennent alors un « **peuple** ».

Or, le peuple n'existe qu'à travers la personne du souverain. D'où la formule provocante de Hobbes : « **Rex est populus** » (Le roi est le peuple). Pour passer de la multitude au peuple, il faut donc l'institution du pouvoir souverain.



2. Le souverain exerce un pouvoir coercitif.

Le pacte serait inutile si le souverain n'avait pas le pouvoir de **contraindre** les individus à respecter leur engagement :

- *Les conventions, sans l'épée (sword), ne sont que des mots (words), et sont sans force aucune pour mettre qui que ce soit en sécurité* ».
- Pour obtenir l'obéissance des individus, le souverain peut donc recourir à la force. En tant que représentant de l'État, il a « **le monopole de la violence physique légitime** », pour reprendre la formule de Max Weber.

3. Le souverain a la toute-puissance.

- Le souverain concentre **tous** les pouvoirs : pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire.
- Il n'y a ni **division** ni **limitation** du pouvoir. Limiter le pouvoir du souverain reviendrait à l'affaiblir, et donc à augmenter les risques d'un éventuel retour à l'état de nature.
- Le pacte social institue le souverain, mais ne limite pas son pouvoir. Celui-ci n'a pris aucun engagement, n'a aucune clause à respecter : il a les mains libres. Il exerce son pouvoir **sans condition**.

Bilan :

La théorie de T.Hobbes invite à penser à travers la fiction de l'état de nature qu'en l'absence d'un pouvoir autoritaire capable de tenir chacun dans les limites fixées par la loi, la vie en société serait impossible, ce serait un champ d'affrontements perpétuels. Seule une organisation artificielle et toute puissante peut freiner les tendances naturelles des individus et assurer à ces derniers la paix civile à travers le maintien de l'ordre et de la sécurité.

Le pacte de soumission



Chacun abandonne son droit naturel
Chacun s'oblige à se soumettre aux décisions du souverain
les individus sont donc les *auteurs* du souverain
mais le souverain est le seul *acteur* du pouvoir, représentant l'intérêt du peuple

Un pouvoir concentré et fort



L'état est comparé au monstre biblique : le Léviathan
→ incarne la force
→ inspire la peur



L'état est comparé à un « dieu mortel »

" Hors de l'état civil, chacun jouit sans doute d'une liberté entière, mais stérile ; car, s'il a la liberté de faire tout ce qu'il lui plaît, il est en revanche, puisque les autres ont la même liberté, exposé à subir tout ce qu'il leur plaît. Mais, une fois la société civile constituée, chaque citoyen ne conserve qu'autant de liberté qu'il lui en faut pour vivre bien et vivre en paix, de même les autres perdent de leur liberté juste ce qu'il faut pour qu'ils ne soient plus à redouter. Hors de la société civile, chacun a un droit sur toutes choses, si bien qu'il ne peut néanmoins jouir d'aucune. Dans une société civile par contre, chacun jouit en toute sécurité d'un droit limité. Hors de la société civile, tout homme peut être dépouillé et tué par n'importe quel autre. Dans une société civile, il ne peut plus l'être que par un seul. Hors de la société civile, nous n'avons pour nous protéger que nos propres forces ; dans une société civile, nous avons celles de tous. Hors de la société civile, personne n'est assuré de jouir des fruits de son industrie ; dans une société civile, tous le sont. On ne trouve enfin hors de la société civile que l'empire des passions, la guerre, la crainte, la pauvreté, la laideur, la solitude, la barbarie, l'ignorance et la férocité ; dans une société civile, on voit, sous l'empire de la raison, régner la paix, la sécurité, l'abondance, la beauté, la sociabilité, la politesse, le savoir et la bienveillance. " **T. HOBBS extrait de Le Citoyen**

► La thèse de Hobbes repose donc sur la conviction que les hommes sont par nature incapables de vivre en harmonie, s'ils ne sont pas soumis à une puissance extérieure supérieure, celle de l'Etat. **Une société sans Etat ne serait donc pas souhaitable.**

Quelles sont les limites et les risques de la thèse de Thomas Hobbes ?



Pour Nicolas Machiavel (1469-1527) philosophe italien de la Renaissance, théoricien de la politique : l'homme est naturellement mauvais et il ne saurait vivre de façon morale sans y être contraint par toute la force de la loi.

Machiavel, Discours sur la Première Décade de Tite-Live

« Tous les écrivains qui se sont occupés de politique (et l'histoire est remplie d'exemples qui les appuient) s'accordent à dire que quiconque veut fonder un État et lui donner des lois doit supposer d'avance les hommes méchants, et toujours prêts à montrer leur méchanceté toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion. Si ce penchant demeure caché pour un temps, il faut l'attribuer à quelque raison qu'on ne connaît point, et croire qu'il n'a pas eu l'occasion de se montrer ; mais le temps qui, comme on dit, est le père de toute vérité, le met ensuite au grand jour.

(...) C'est une preuve de ce que nous avons avancé : que les hommes ne font le bien que forcément ; mais que dès qu'ils ont le choix et la liberté de commettre le mal avec impunité, ils ne manquent de porter partout la turbulence et le désordre.

C'est ce qui a fait dire que la pauvreté et le besoin rendent les hommes industrieux et que les lois font les gens de bien. Là où le bien vient à régner naturellement et sans la loi, on peut se passer de loi, mais dès que viennent à expirer les mœurs de l'âge d'or, la loi devient nécessaire ».

Discussion autour des enjeux du texte :

- Les hommes font-ils le bien par conviction ou seulement par contrainte ? (Voir la fable de Gygès dans La République de Platon : Sommes-nous juste seulement par peur de la sanction ?)
- La vertu peut-elle être produite par les lois ?
- La politique doit-elle se fonder sur ce que les hommes devraient être ou sur ce qu'ils sont réellement ?

Selon Hobbes et Machiavel l'existence des lois apparaît nécessaire. Sur quelles raisons précises repose cette idée ?

On peut repérer au moins 3 raisons :

- 1) L'homme est un « animal politique » nous dit Aristote = il est fait pour vivre au milieu des autres. Or peut-il vivre avec les autres sans que cette vie communautaire soit encadrée par des lois, surtout si comme Machiavel ou Hobbes, on considère l'homme comme naturellement mauvais, prêt à faire le mal dès que l'occasion se présente ?
- 2) La nature ne connaît ni l'égalité ni l'équité. Seules les lois humaines peuvent rééquilibrer les inégalités naturelles pour un monde plus juste.
- 3) Les lois m'imposent des limites et des devoirs et en ce sens peuvent limiter ma liberté mais comme elles imposent ces mêmes limites aux autres, elles me protègent de la loi du plus fort.

(A retenir) Les apports du droit positif (= droit écrit ou posé dans des textes de loi). La loi servira à :

- 1) Réguler et corriger les conduites incompatibles entre elles.

Le droit positif fournit un ensemble de lois ou règles communes propres à réguler la vie en société. Réguler signifie « mettre en ordre la société ». D'où la notion de droit qui vient du latin « Directum » qui signifie « ce qui est droit » par opposition à ce qui est tortueux ou retors, et la règle vient de « Regula » qui désigne l'équerre. Il s'agit de rectifier les conduites ou de les corriger afin qu'elles soient compatibles entre elles (= rendre droit ce qui est tortueux). La finalité du droit est donc de mettre en ordre les relations entre individus de façon à ce qu'elles soient les moins conflictuelles possibles.

Le droit définit « un droit chemin » dans lequel il s'efforce de nous maintenir et auquel il nous ramène si nous en écartons. C'est là qu'intervient la justice en tant qu'institution, avec ses juges, ses tribunaux, ses prisons sensées punir tous « ceux qui ne filent pas droit ».

- 2) La justice remet chacun sur un pied d'égalité avec tous les autres, elle suppose une égalité de droit qui n'existe pas dans les faits. Si de fait les hommes ne sont pas égaux, la loi établit entre eux une stricte égalité de droit : « Tous les hommes sont égaux devant la loi. La loi s'appliquera à tous sans exception ». Chacun acceptera la loi d'autant plus facilement qu'elle ne fait pas d'exception.

- 3) La loi rend possible l'exercice maximal de la liberté individuelle en l'encadrant et en fixant à chacun les mêmes droits et devoirs.

Il s'agit d'éviter le conflit des libertés comme le précise l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de borne que celle qui assure aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ».

Les deux fondements du droit sont donc l'égalité et la réciprocité. Chacun a les mêmes droits et les mêmes devoirs, droits et devoirs sont liés. Mes devoirs correspondent aux droits d'autrui, et réciproquement ses devoirs correspondent à mes droits : le droit d'être respecté par autrui et de disposer librement de mes biens correspond exactement au devoir que j'ai envers autrui de respecter sa personne et ses biens.

4) Les lois établies conventionnellement ont pour finalité le bien de la communauté. Si l'on met en place des lois c'est parce qu'on suppose que les hommes ne peuvent pas s'entendre spontanément. L'ensemble des lois qui prescrivent des droits, des interdictions et des devoirs poursuivent le bien commun en favorisant la coexistence pacifique des individus.

Bilan : Ainsi il paraît difficile de penser que ce qui est juste puisse être défini par autre chose que les lois. Par conséquent vivre en société c'est vivre sous l'ombre de la loi et devoir lui obéir.

Mais au-delà de la justification théorique du pouvoir se profile peu à peu la justification d'un certain recours à la violence sans laquelle le droit de chacun (garanti par la loi) ne saurait être respecté ni obéi. En effet à quoi servirait une loi que chacun pourrait braver impunément ?

Selon Machiavel tous les moyens sont bons, s'il s'agit pour le Prince de maintenir la stabilité de l'Etat « La fin justifie les moyens ». Ainsi le Prince n'a pas à se soucier de la morale si l'ordre social se trouve menacé.

Extraits De L'œuvre de Machiavel Le Prince :

« Combien il est louable à un prince de tenir sa parole, de vivre avec intégrité sans employer la ruse, chacun en convient. Cependant, l'expérience de notre temps montre que les princes qui ont fait de grandes choses sont ceux qui ont tenu peu compte de leur parole, et qui ont su, grâce à la ruse, circonvenir l'esprit des hommes ; et à la fin ils ont vaincu ceux qui se sont fondés sur la loyauté [...] Parmi les exemples de fraîche date, il y en a un que je ne veux pas taire. Alexandre VI ne fit jamais autre chose ni ne pensa jamais à autre chose qu'à tromper les hommes ; et toujours il trouva des occasions de le faire. Jamais on ne vit homme plus efficace au moment de promettre une chose et de s'engager par des serments solennels – et qui tint moins sa parole. Cependant toujours ses tromperies prirent le tour qu'il désirait, car il connaissait bien cet aspect des choses.

Il n'est donc pas nécessaire pour un prince d'avoir toutes les qualités décrites plus haut, mais il est bien nécessaire de paraître les avoir. Même, j'irai jusqu'à dire que s'il les avait et s'il les observait toujours, elles lui porteraient préjudice. C'est en paraissant les avoir qu'elles sont utiles ; ainsi de paraître clément, fidèle, humain, intègre, pieux, et de l'être ; mais avoir l'esprit tourné de telle sorte que, s'il faut ne pas l'être, tu puisses et tu saches te changer en l'exact opposé. Il faut comprendre ceci : un prince, surtout un prince nouveau, ne peut observer toutes les qualités pour lesquelles les hommes sont reconnus bons, parce qu'il est souvent contraint s'il veut préserver ses possessions d'agir contre la parole donnée, contre la charité, contre l'humanité, contre la pitié. Ainsi, il faut qu'il ait l'esprit disposé à se tourner dans le sens que commandent les vents de la fortune et les variations des choses, et, comme je l'ai dit plus haut, ne pas s'écarter du bien s'il le peut, mais savoir entrer dans le mal, s'il y est contraint.



Quand le peuple n'obéit plus aux lois, le Prince peut utiliser la force pour maintenir l'ordre.

Le Prince doit savoir faire preuve de ruse et doit être capable de tromper le peuple quand c'est nécessaire.

Le paradoxe de la loi : violence et droit

Au-delà de la justification théorique du pouvoir se profile peu à peu la justification d'un certain recours à la violence sans laquelle le droit de chacun (garanti par la loi) ne saurait être respecté ni obéi. En effet à quoi servirait une loi que chacun pourrait braver impunément ? Le philosophe Blaise Pascal (1623-1662) avait une conscience claire de la nécessité d'user de la force pour faire respecter le droit mais pas n'importe quelle force, celle-ci ne peut s'exercer dans l'arbitraire elle doit aussi être juste.

Citation de Pascal : « La justice sans la force est impuissante ; la force sans la justice est tyrannique ». « Il faut donc mettre ensemble la justice et la force. »

La loi doit être juste pour mériter le respect des individus et justifier leur obéissance.

« ...Et ainsi ne pouvant faire que ce qui est juste fut fort, on a fait que ce qui est fort fut juste. »

La loi et le droit ne sont rien sans le recours à la force. La loi est elle-même une manifestation de la force.

► S'introduisant dans une société, elle la contraint à se modifier. Quel besoin en effet de recourir à une loi pour faire demeurer la société en l'état ?

On ne légifère pour que les lois soient obéies, et parce qu'elles ne l'étaient pas avant la promulgation de la loi.

► Dans ce contexte le recours à la force devient la condition de garantie de l'application de la loi, et chacun doit reconnaître non seulement la nécessité d'obéir, mais aussi la légitimité du recours à la violence contre le gré des mauvaises volontés :

► Une société où des lois règnent, est donc une société où la force règne.

Ainsi la loi interdit tout recours à la violence, mais ne peut pas elle-même être efficace et se faire respecter si elle ne se dote pas à son tour des moyens d'exercer sur les individus différentes formes de violence : arrestation, emprisonnement, peine de mort.

Cela signifie que toutes les violences ne sont pas légitimes et donc légales au sein de la société. Seule la violence devant imposer le droit sera reconnue comme légitime

Ainsi comme le souligne le sociologue Max Weber, seul l'état a le droit de recourir à l'usage de la violence, « L'état est le seul qui dispose du monopole de la violence légitime ».

La seule violence légitimée est donc la violence institutionnalisée, la police en ce sens représente les « forces de l'ordre » établies.

Cela ne signifie pas que c'est la violence qui fonde l'autorité de la loi, mais plutôt que c'est l'autorité de la loi qui légitime la violence.

Les lois n'effacent donc pas la violence mais elles la perpétuent par d'autres voies en y recourant si nécessaire. Aucune législation ne peut donc expurger totalement la violence d'une société, du fait même qu'elle doit l'y introduire pour se faire obéir. C'est là le paradoxe de la loi !

Ainsi il faut qu'une violence triomphe, qu'une violence suprême mette fin à toutes les violences et c'est ainsi que naît la loi : par l'interdiction de toutes les autres sources de violence.

La démocratie idéale ou comment concilier liberté et soumission à la loi ? Les termes du contrat social selon J.J Rousseau. Part2



1712-1778

Cherchant une alternative à « l'horrible système de Hobbes », Rousseau veut fonder un Etat qui assure la sécurité des individus sans menacer leur liberté.

Contre Hobbes : Rousseau critique le pacte de soumission :

« C'est beaucoup que d'avoir fait régner l'ordre et la paix dans toutes les parties de la république, c'est beaucoup que l'Etat soit tranquille et la loi respectée mais si l'on ne fait rien de plus, il y aura dans tout cela plus d'apparence que de réalité, et le gouvernement se fera difficilement obéir s'il se borne à l'obéissance. Pour que la loi soit véritablement respectée, pour que règne la paix publique, il faut donc que ma sécurité ne se paye pas du prix de mon esclavage ».

Critiques en 4 points essentiels : (notions Etat et liberté)

- Le pacte social, tel que Hobbes le conçoit, n'est pas légitime : on ne peut pas échanger sa **liberté** contre la **sécurité**. Rousseau avance plusieurs arguments :
 - Se soumettre sans condition à un seul homme est trop dangereux. Hobbes semble oublier que le roi est un être humain comme les autres, soumis à ses désirs. Au lieu d'instaurer la paix, il pourrait **prolonger l'état de guerre**.
 - Supposons que la paix soit assurée. **La sécurité sans la liberté ne sert à rien** : « On vit tranquille aussi dans les cachots ». En constituant un Etat, les hommes ne veulent pas seulement **survivre**. Ils veulent aussi mener une vie **heureuse**, ce qui n'est possible que s'ils sont **libres**.
- On ne peut pas **échanger sa liberté**.
 - Pour échanger sa liberté, il faudrait trouver un bien d'une **valeur équivalente**. Or, ce n'est pas possible.
 - On ne peut échanger que ce qu'on possède. Or, la liberté n'est pas une simple possession : elle constitue **notre être**. Elle est donc **inaliénable**.
 - Supposons qu'un tel échange soit possible. D'une part, il est « vain », car, la liberté étant inaliénable, on ne peut pas la perdre. D'autre part, il est « contradictoire », car **on renonce alors librement à la liberté**.
- Pour Rousseau, non seulement on **ne peut pas**, mais on **ne doit pas** renoncer à sa liberté : celui qui le fait est un être dégradé qui perd sa qualité d'être humain et d'agent moral. **L'homme a le devoir d'être libre**.



Une liberté ne peut pas s'aliéner

« renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs »

Contrat social
I, 4

Ne permet pas d'instituer une véritable unité sociale

« il y a une grande différence entre soumettre une multitude et régir une société »

Contrat social
I, 6

Critique de l'état de nature selon Hobbes :

Selon Rousseau, Hobbes a commis une double erreur dans sa description de l'état de nature.

- Hobbes considère comme **naturel** ce qui est, en fait, **artificiel** ou **culturel**. L'homme naturel qu'il décrit est déjà socialisé : les désirs qu'il cherche à satisfaire et qui le poussent à la violence « sont l'ouvrage de la société » (Second discours).
 - Il sous-estime la force de la **pitié** : l'homme a « une répugnance innée à voir souffrir son semblable ».
- Contrairement à Hobbes, Rousseau distingue deux états de nature :
- Le premier état de nature qui est **pacifique** : l'homme vit de manière indépendante, sans rapport avec les autres. Il n'y a pas de conflit, car **l'amour de soi** est régulé par la **pitié**.
 - Le second état de nature, marqué par le début de la socialisation. L'amour de soi se transforme en **amour-propre**. La pitié devient inactive : « *Péris si tu veux, je suis en sûreté* ». Le conflit est alors inévitable, et le pacte social nécessaire.

Pacte social

état de nature

état civil

Premier état de nature

- Indépendance
- **Amour de soi**
- **Pitié** → Aucun conflit : état pacifique.

Second état de nature

- **Socialisation**
- Développement de l'**amour-propre**
- Disparition de la pitié → conflit : le pacte social devient nécessaire.

établissement d'un Etat pour garantir la sécurité mais aussi la liberté

Problème Politique : Comment instaurer un Etat légitime tout en restant aussi libres qu'auparavant ? Les hommes peuvent-ils vraiment s'associer sans perdre leur liberté ?

« L'homme est né libre et partout il est dans les fers ». Affirme Rousseau.
Or ce fait est une aberration.

La nature en effet ne règle pas les comportements de l'homme à travers l'instinct. L'homme est un être conscient. **Cette conscience lui donne le choix et la responsabilité de ses actes**. En ce sens l'homme, par nature, est libre.

Aussi tout régime politique qui ne respecte pas cette liberté native de l'homme est contre-nature, monstrueux, c'est-à-dire hors des normes proposées par cette nature.

Mais en quoi consiste cette liberté qui caractérise l'homme en son essence ?

Rousseau s'appuie sur les analyses de la tradition pour rappeler en quoi consiste la liberté.

La liberté ne consiste pas à faire mes caprices ou ce qui me plaît mais à réaliser mon bien véritable. Le sujet n'est pas libre s'il est tyrannisé et dépendant par rapport à ses passions. En d'autres termes, seule la raison morale peut m'éclairer sur la nature de ce bien. Le sujet est libre s'il fait ce qu'il veut, à savoir son bien. Je suis libre si je suis capable « de consulter ma raison avant d'écouter mes penchants ».

Ceci étant vrai sur le plan de l'action individuelle, cela l'est de la même manière sur le plan collectif et donc sur le plan politique. De ce fait, en servant le bien de la Cité l'homme sert par le même mouvement son propre bien et inversement.

Comme les penseurs classiques (Platon, Aristote) Rousseau ne distingue pas le bien personnel et le bien de la Cité. L'homme ne devient véritablement homme, c'est-à-dire ne développe les potentialités de son espèce, qu'au sein de la société. Ce **n'est donc pas la société qui pervertit l'homme mais plutôt la société mal gouvernée**.

Mais comment servir son bien propre et le bien de la Cité ?
Comment concilier la liberté qui est le bien le plus précieux et l'obéissance aux lois de la cité ? Comment instituer un Etat et y obéir sans que les citoyens ne renoncent pour autant à leur liberté ?

N'est-ce pas paradoxal ? Il faut dit-il :

« trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle **chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant** »

Contrat social I, 6

Rousseau propose sa solution :

Il va falloir associer le pouvoir absolu du peuple à la liberté absolue de chacun. Pas simple !

→ Déterminer un pacte par lequel chaque individu décide librement d'obéir à la communauté elle-même, dont il est membre. « **L'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté (...)** **chacun se donnant à tous ne se donne à personne** »

Le pacte qu'il propose a une clause unique : tous les hommes doivent céder tous leurs droits non pour les remettre dans les mains d'un souverain mais pour les remettre à tous, à l'ensemble de la communauté.

Conditions pour que ça marche :

- Engagement total

« L'aliénation totale de chaque associé »

- Une réciprocité absolue (aucune exception)

« chacun se donnant à tous ne se donne à personne »



• Cette clause a trois caractéristiques que Rousseau précise tour à tour.

1. L'aliénation concerne *tous* les individus. **Il n'y a pas d'individu extérieur au pacte** : « la condition est égale pour tous ».
2. Elle porte sur *tous* les droits. Non seulement tout le monde perd, mais **tout le monde perd tout**. Chaque individu renonce à sa liberté naturelle et à ses biens matériels : l'aliénation se fait « sans réserve ».
3. Elle se fait **au profit de la communauté**. Le bénéficiaire du pacte n'est pas un souverain, extérieur au pacte, comme chez Hobbes, mais le peuple lui-même.

Paradoxe ! L'aliénation totale ne s'opposera pas à la liberté, elle apparaît au contraire comme la condition de la liberté. Comment l'expliquer ?

La liberté n'est pas l'indépendance

Pour Rousseau il s'agit de ne pas confondre l'indépendance qui correspond à la **liberté naturelle** où chacun ne peut compter que sur lui-même et la liberté. **L'indépendance est une fausse liberté**. Si je fais ce que je veux, je peux bien croire que je suis libre mais en fait je ne le suis pas. Parce que, faisant ce que je veux, je ne suis soumis à rien ni à personne, mais de fait rien ne me protège contre autrui. Si je fais ce que je veux l'autre jouit de la même liberté : nos libertés respectives s'annulent.

→ Rousseau propose donc une nouvelle définition de la liberté : *être libre, ce n'est pas faire ce que l'on veut ; c'est d'abord ne pas être soumis à la volonté d'autrui.*

En d'autres termes, **la liberté désigne, non pas l'absence d'interférence, mais l'absence de domination** : je suis libre quand l'autre ne peut pas me dominer, et donc m'imposer ce qu'il veut, de manière arbitraire.

→ **Sans lois, personne n'est libre**. Le plus faible n'est pas libre, car il est dominé par le plus fort. Mais, paradoxalement, le plus fort, qui peut faire ce qu'il veut, n'est pas libre non plus. Il « règne », certes, mais, en fait, il « obéit », car il dépend des autres.

Extrait Du Contrat Social J.J. Rousseau

« On demande comment un homme peut être libre, et forcé de se conformer à des volontés qui ne sont pas les siennes. Comment les opposants sont-ils libres et soumis à des lois auxquelles ils n'ont pas consenti ?

Je réponds que la question est mal posée. Le Citoyen consent à toutes les lois, même à celles qu'on passe malgré lui, et même à celles qui le punissent quand il ose en violer quelqu'une. La volonté constante de tous les membres de l'Etat est la volonté générale ; c'est par elle qu'ils sont citoyens et libres. Quand on propose une loi dans l'assemblée du Peuple, ce qu'on leur demande n'est pas précisément s'ils approuvent la proposition ou s'ils la rejettent, mais si elle est conforme ou non à la volonté générale qui est la leur ; chacun en donnant son suffrage dit son avis là-dessus, et du calcul des voix se tire la déclaration de la volonté générale. Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose sinon que je m'étais trompé, et que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas. Si mon avis particulier l'eut emporté, j'aurais fait autre chose que ce que j'avais voulu, c'est alors que je n'aurais pas été libre ».

Par exemple : il n'est pas dans mon intérêt de payer l'impôt néanmoins si cet argent permet de financer l'accès aux soins, à l'éducation, d'assurer une indemnité chômage, des prestations sociales et de compenser des inégalités, il en va de l'intérêt général. Je peux donc raisonnablement en comprendre le bien fondé et l'accepter. (Idem : il peut être dans mon intérêt de vouloir me venger d'un tort que j'ai subi mais les conséquences de la vengeance pouvant être néfastes à la société, je peux raisonnablement accepter de laisser un juge impartial rendre justice et déterminer sur la base de la loi quelle sanction infliger).

En d'autres termes une loi est juste quand elle est conforme à ce qu'il y a d'universel en l'homme c'est-à-dire sa raison car quand le vote de la loi est guidé par les passions et les intérêts particuliers, cette loi devient matériellement injuste.

► C'est donc la considération de l'intérêt général, commun qui doit permettre de définir la justice de la loi, et non la loi qui doit prescrire par avance ce qui doit être tenu pour juste.

Justice et souveraineté du peuple

C'est parce que la loi règne que justement personne ne règne. Obéir à la loi c'est donc paradoxalement être libre.

En obéissant à la loi commune, je ne perds pas ma liberté : je l'exerce collectivement.

Ainsi, ce qui semble être une perte (abandon de soi) devient la condition d'une liberté politique véritable.

Mais l'existence de la loi est-elle garante de la justice ? Sommes-nous sûrs que la justice règne parce que la loi règne ?

Non ! Encore faut-il que la loi soit juste.

Deux conditions à remplir :

1- La loi doit reposer sur une stricte égalité des citoyens « Tous sont égaux devant la loi ». Personne ne peut se situer au-dessus des lois.

2-La loi doit être l'expression de la volonté générale = l'expression de la volonté du peuple.

► Pour être juste la loi doit être au service du bien commun, de l'intérêt général, elle ne peut pas servir des intérêts particuliers ni être au service de quelques-uns. A travers elle c'est le peuple qui s'exprime et non tel ou tel individu.

Dans l'antiquité Aristote avait identifié différents systèmes politiques servant des intérêts distincts. Il y a six régimes possibles :

	Forme juste "républicaine" soucieuse de l'intérêt général orientée par la raison	Forme déviée soumise aux intérêts particuliers et aux passions
Gouvernement d'un seul	MONARCHIE	TYRANNIE
Gouvernement de plusieurs (ou d'une minorité)	ARISTOCRATIE	OLIGARCHIE
Gouvernement de tous (ou d'une majorité)	DEMOCRATIE	OCHLOCRATIE

Si la loi est pervertie car elle ne sert que les intérêts particuliers de ceux qui en décident, il s'agira d'une tyrannie, le souverain est alors un individu isolé. Si elle est au service de quelques-uns (puissances économiques, élites sociales) il s'agira d'une oligarchie et si elle est au service de la foule il s'agira d'une ochlocratie = le pouvoir est donné à la foule où chacun vote la loi en fonction de ses seuls intérêts particuliers et non en fonction de l'intérêt général.

Une loi juste ne peut pas être au service des intérêts particuliers du souverain quel qu'il soit, que celui-ci soit un monarque ou un groupe d'individus influents.

Qui peut faire la loi ?

La question se pose donc de savoir quel type de souverain est le mieux à même d'incarner la volonté générale et de garantir l'égalité des sujets devant la loi ?

Selon Rousseau le seul moyen pour être sûr que la loi ne soit pas pervertie et mise au service d'intérêts particuliers est qu'elle soit votée par tous ceux auxquels elle s'applique. Si celui qui vote la loi, le souverain est également celui qui s'y soumet, chacun a donc intérêt à ce que la loi soit juste.

En effet si je tente de faire voter une loi qui sert mes seuls intérêts, je suis assuré que d'autres essaieront d'en faire autant et promulguons des lois injustes, cette fois en ma défaveur.

Comme l'affirme Rousseau « la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse (couteuse) aux autres ».

Autrement dit pour être juste une loi qui s'applique à tous doit en même temps être décidée par tous.

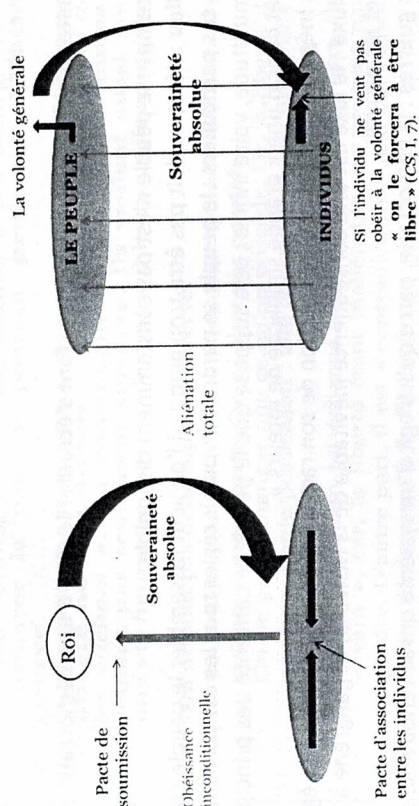
→ Le peuple est **souverain** : il a le pouvoir légitime de faire les lois. Mais il a besoin d'un **gouvernement** pour les faire appliquer. Rousseau rappelle que les membres du gouvernement (les « magistrats ») n'ont aucun pouvoir de décision. Ils sont des « *simples officiers du Souverain* » (CS, III, 1), commis pour le servir, et révocables à tout moment.

→ Le peuple obéissant à des lois, qui viennent de *tous*, pour s'appliquer à *tous*, ne fait qu'obéir à ses propres lois. Il est donc libre. « **L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté** » (CS, I, 8).

La démocratie apparaît donc de prim'abord comme le régime le plus juste et aussi le plus libre !

« Obéir la loi qu'on s'est prescrite est liberté ! »

Comparaison entre le contrat sociale de Hobbes et celui de Rousseau



Bilan sur le contrat social de Rousseau :

La liberté est donc reconquise à travers la soumission aux lois. C'est une **forme d'obéissance acceptée, encadrée par la loi. La liberté ne peut donc plus être absolue. Elle est encadrée et garantie par le pouvoir** qui pour être légitime devra reposer sur la loi commune, dont le principe est accepté par tous car il substitue la **violence des hommes à la force de la loi.**

Sans **cette condition** les **hommes** peuvent toujours décider 1) d'enfreindre les lois si celles-ci menacent leur liberté et 2) ils peuvent toujours désobéir aux lois si celles-ci ne réalisent pas un intérêt général mais seulement des intérêts privés.

Question politique : L'une des questions que pose alors la philosophie politique consiste à savoir si la **démocratie moderne** définit comme « **pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple** » (par la voie de ses représentants et du référendum) assure à l'individu l'exercice d'un pouvoir politique authentique ? Quelle place laisse-t-elle aux individus dans la recherche du bien commun, autrement dit de l'intérêt général ? Dans quelle mesure les lois votées expriment-elles la volonté générale et permettent-elles d'échapper à l'arbitraire du pouvoir ?

Les démocraties représentatives modernes qui s'expriment et agissent au nom du peuple sont-elles toujours fidèles à l'idéal démocratique d'origine ou n'en ont-elles que l'apparence ?

Réflexion sur les limites du contrat social : Etat et liberté

Si dans une démocratie le peuple, en théorie, est bien souverain est-ce bien le cas dans les faits ?

Benjamin Constant souligne l'écart possible voire dangereux entre la théorie et la pratique.

« L'action qui se fait au nom de tous étant nécessairement de gré ou de force à la disposition d'un seul ou de quelques-uns, il arrive qu'en se donnant à tous, il n'est pas vrai qu'on ne se donne à personne ; on se donne au contraire à ceux qui agissent au nom de tous. » (Principes de politique, 1815).

Loin de rompre complètement avec Hobbes, Rousseau conserve l'idée d'un **pouvoir souverain**, et donc absolu. Seul son **détenteur** a changé : ce n'est plus le roi mais le peuple.

Or, la liberté des individus est toujours menacée. Le pouvoir du peuple pourrait être aussi dangereux que le pouvoir du roi.

Cf. encore **Benjamin Constant** : *Le Contrat social* de Rousseau, « si souvent invoqué en faveur de la liberté » est « le plus terrible auxiliaire de tous les genres de despotisme ».

Rousseau est conscient que cette démocratie est avant tout idéale, car difficile d'imaginer que tous les citoyens soient capables de penser à l'intérêt général au détriment de l'intérêt particulier.

Platon, déjà, ne croyait pas dans les vertus de la démocratie. Il pensait que la commune humanité était trop faible pour faire prévaloir l'intérêt général avant l'intérêt particulier. Dans ce système, ce sont les passions qui prennent le dessus. Dès lors selon Platon le seul moyen d'échapper à cette dérive inévitable consiste à retenir l'objectif légitime des démocraties, à savoir servir l'intérêt général, en confiant cette mission à des sages rigoureusement sélectionnés après une longue éducation et qui exerceront de manière bénévole et à tour de rôle cette fonction.

« **Il faut que les philosophes deviennent rois ou rois philosophes** ».

Rousseau insistera quant à lui sur le fait qu'une société bien gouvernée prévoit d'éduquer les citoyens à « consulter leur raison avant d'écouter leurs penchants ».

Son ouvrage consacré à l'éducation, à savoir l'« *Emile* », précède en termes de publication et est complémentaire du « *Contrat Social* ». **Seule une éducation « idéale » permettrait d'instaurer une démocratie elle-même idéale.**

LA DEMOCRATIE IMPOSSIBLE

Jean-Jacques Rousseau – *Du Contrat social ou Principes du droit politique* – Livre III

« À prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais. [...] D'ailleurs, que de choses difficiles à réunir ne suppose pas ce gouvernement ! Premièrement, un état très petit, où le peuple soit facile à rassembler, et où chaque citoyen puisse aisément connaître tous les autres; secondement, une grande simplicité de mœurs qui prévienne la multitude d'affaires et de discussions épineuses; ensuite beaucoup d'égalité dans les rangs et dans les fortunes, sans quoi l'égalité ne saurait subsister longtemps dans les droits et l'autorité; enfin peu ou point de luxe, car ou le luxe est l'effet des richesses, ou il les rend nécessaires; il corrompt à la fois le riche et le pauvre, l'un par la possession, l'autre par la convoitise; il vend la patrie à la mollesse, à la vanité; il ôte à l'état tous ses citoyens pour les asservir les uns aux autres, et tous à l'opinion. »

Rousseau fera une lecture très stricte du mot « Démocratie », qui implique que l'ensemble des citoyens soient réunis par exemple pour faire les lois. Il n'y a pas de représentation possible dans cette vision stricte de la démocratie : tous les citoyens doivent être présents et participer. Autrement, ce n'est pas une véritable démocratie, d'autant que cette nouvelle administration, cette nouvelle façon de gouverner par commissions, ou par représentations, conduirait à des dérives inévitables comme le montre l'expérience.

Une démocratie représentative n'est donc pas une véritable démocratie. Un peuple qui se donne des représentants n'existe plus tant que peuple.

Aussi ne faut-il pas confondre **élire des représentants** et **voter les lois**. Dans les régimes dits démocratiques la vie politique du citoyen se résume à élire mais non à décider des lois ni à voter les lois auxquelles il devra obéir.

D'où au moins 6 limites matérielles évidentes qui font s'écrouler le rêve d'une démocratie sur Terre

1. Limite de **temps** : le peuple n'est pas constamment disponible.
2. Limite de **lieu** : l'état ne doit pas être trop grand, si l'on veut rassembler le peuple entier.
3. Limite des **cas particuliers** : le peuple se perdrait à vouloir régler tous les cas particuliers, qui sont une multitude, voire infinis ; cela suppose que le peuple se contente des principes généraux et donc d'une « grande simplicité de mœurs ».
4. Limite des **inégalités** : le peuple, en fonction de son rang et de la loi, doit être très égal.
5. Limite du **luxe** : le luxe est une conséquence inévitable de la richesse, et gangrène à la fois les riches et les pauvres.
6. Limite des **guerres** : la démocratie, parce qu'il s'agit d'un système qui se renouvelle et s'adapte sans cesse, qui fait constamment place au débat, est particulièrement sujette aux guerres civiles et aux conflits internes.